

**COMPTE RENDU  
COMITÉ SYNDICAL DU 08 JUIN 2023**

Séance du comité syndical du 08 juin 2023 à 8h30 sous la présidence de monsieur Bernard VILLATA Président du SMO Biopole.

La séance s'est déroulée en présentiel.

Date de la convocation : 30/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit juin à huit heures trente, le Comité Syndical du SMO Biopole Clermont Limagne, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard VILLATA, Président.

Nombre de membres en exercice 11, (06 membres présents et 5 excusés).

**Membres présents :** Mme Sylvie VIEIRA DI NALLO - Mr Bernard VILLATA - Mr Jean Paul FAURE - Mr Jean Pierre HEBRARD - Mr Denis DAIN - Mr Pierre PECOUL.

**Membres représentés :**

**Pouvoirs de :** Mr Frédéric BONNICHON - Mr Jean Marc MORVAN.

**Membres absents :**

**Membres excusés :** Mme Lucie MIZOULE - Mr Frédéric BONNICHON - Mr Jean Marie VALLÉE - Mr Henri GISSELBRECHT - Mr Jean Marc MORVAN.

**Présents sans voix délibérative :** Mr H.PrévotEAU - Mr L.Safi - Mme C.Merle - JC.Foschia - Mme S.Vannuchi - B.Bonaldi - E.Portier.

**Rapporteur :** le Président

Adoption du **procès-verbal** de la séance du 03 avril 2023.

## **1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 (DELIB n° 23/011)**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 1612-12 et L 2121-31 ;

**Vu** le compte de gestion 2022 ;

**Vu** le compte administratif 2022 ;

Pour l'exercice 2022, le compte de gestion transmis par le comptable public fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
Titres émis – Réductions titres	342 393,09 €	2 935 450,40 €
Mandats émis – Mandats annulés	410 869,74 €	2 247 185,24 €
<b>Excédent</b>		688 265,16 €
<b>Déficit</b>	68 476,65 €	

Le résultat de clôture du budget avant affectation du résultat se présente ainsi :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de Clôture 2022
<b>Investissement</b>	1 186 601,01 €	- 68 476,65 €	1 118 124,36 €
<b>Fonctionnement</b>	2 460 416,05 €	688 265,16 €	3 148 681,21 €
<b>TOTAL</b>	3 647 017,06 €	619 788,51 €	4 266 805,57 €

L'exécution du compte de gestion est conforme à celle du compte administratif 2022.

Le Président déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le trésorier, n'appelle aucune observation, ni réserve.

### **Délibération**

**Après en avoir délibéré, le comité syndical** approuve à l'unanimité le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (DELIB n°23/012)

**VU** la délibération du comité syndical n° 22/011 en date du 17 mars 2021 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022 ;

**VU** l'approbation du compte de gestion du budget primitif 2022 dressé par le comptable public ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Président du SMO Biopôle pour présider au vote du compte administratif ;

**Considérant** que **Mr Pierre PECOUL**, deuxième vice-président a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

**Considérant** que **Mr Bernard VILLATA**, Président, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mr Pierre PECOUL pour le vote du compte administratif.

**Mr Pierre PECOUL** explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur tel que présenté ci-après en Euro :

		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>Recettes en €</b>	Prévisions totales	3 825 700,00	5 074 500,00	8 900 200,00
	Réalisations	342 393,09	2 935 450,40	3 277 843,49
<b>Dépenses en €</b>	Prévisions totales	3 825 700,00	5 074 500,00	8 900 200,00
	Réalisations	410 869,74	2 247 185,24	2 658 054,98
<b>Résultat de l'exercice</b>	Excédent		688 265,16	619 788,51
	Déficit	68 476,65		
<b>Résultat reporté 2021</b>	Excédent	1 186 601,01	2 460 416,05	3 647 017,06
	Déficit			
<b>Résultat de clôture 2022</b>	Excédent	<b>1 118 124,36</b>	<b>3 148 681,21</b>	<b>4 266 805,57</b>
	Déficit			

Constate la concordance avec le compte de gestion ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>Résultat de clôture 2022 en €</b>	Excédent	<b>1 118 124,36</b>	<b>3 148 681,21</b>	<b>4 266 805,57</b>
	Déficit			
<b>Restes à réaliser (RAR)</b>	Excédent			
	Déficit	<b>22 197,50</b>		<b>22 197,50</b>
<b>Résultat et RAR</b>	Excédent	<b>1 095 926,86</b>	<b>3 148 681,21</b>	<b>4 244 608,07</b>
	Déficit			

### Délibération

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical** approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022 du SMO Biopôle Clermont Limagne.

## 3. AFFECTATION DU RESULTAT 2022 (Délib n°23/013)

**Vu** la nomenclature budgétaire et comptable M14, en particulier le chapitre 5 du tome 2 « détermination des résultats » ;

**Vu** les dispositions des articles L.2311-5 et R.2311-12 du CGCT ;

**Vu** le compte administratif 2022 du budget primitif ;

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de l'établissement. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Les instructions budgétaires et comptables M14 précisent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil syndical doit donc se prononcer sur cette affectation des résultats de l'exercice 2022.

## POUR MÉMOIRE

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté ..... 2 460 416,05 €
- Résultat d'investissement antérieur reporté ..... 1 186 601,01 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes N (a)	2 935 450,40 €
Dépenses N (b)	2 247 185,24 €
Résultat de fonctionnement (c=a-b)	688 265,16 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1(d)	2 460 416,05 €
<b>Résultat de clôture 2022 e=c+d)</b>	<b>3 148 681,21 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes N (a)		342 393,09 €
Dépenses N (b)		410 869,74 €
Résultat d'investissement (c=a-b)		-68 476,65 €
Résultat d'investissement reporté N-1(d)		1 186 601,01 €
<b>Résultat de clôture 2022(e=c+d)</b>		<b>1 118 124,36 €</b>
Restes à réaliser	Recettes (f)	0,00 €
	Dépenses (g)	22 197,50 €
	Solde (h= f-g)	-22 197,50 €
<b>Excédent d'investissement total 2022(i=e+h)</b>		<b>1 095 926,86 €</b>

**Je vous propose** d'affecter l'excédent des deux sections de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

### Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

- Report à nouveau de fonctionnement (recettes art.002) : **2 148 681,21 €** ;
- Dotation de réserve « excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : **1 000 000 €** ;

### Résultat de clôture de de la section d'investissement :

- Report à nouveau d'investissement (recettes art.001) : **1 118 124,36 €**.

Affectation sur budget 2022	Montant en Euros
Report à nouveau de fonctionnement (recettes art.002)	<b>2 148 681,21</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé (recettes 1068)	<b>1 000 000,00</b>
Report à nouveau d'investissement (recettes art.001)	<b>1 118 124,36</b>

L'affectation, telle qu'elle vous est présentée, fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2023.

### Délibération

**Après en avoir délibéré**, les membres du comité syndical décident à l'unanimité d'approuver les propositions du Président.